



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 30 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

**Présents** : Georges RAVOIRE, Estelle FAURE, Rozenn IRVOAS, Laurent CHAUVEAU, Simone JULIEN, André DURAND, Dany DUBOIS, Hélène ZATKOWSKI, Pascal THIERRY et Laurent CABANAS.

**Pouvoirs** : Karine SEYMOUR a donné pouvoir à Rozenn IRVOAS,  
Florence HUC a donné pouvoir à André DURAND,  
André VALETTE a donné pouvoir à Georges RAVOIRE.

**Absents excusés** : Serge PINA et Laetitia LAPAIX.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Estelle FAURE.

### **1. Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Le compte rendu du conseil municipal du 4 avril est approuvé à l'unanimité.

### **2. Discussion pour l'organisation des prochaines élections**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bureau de vote pour les élections régionales sera ouvert de 8h du matin à 18h. Un calendrier des permanences sera établi avec le souhait d'être 4 personnes au bureau. Les conseillers sont invités à communiquer leurs disponibilités à Monsieur le Maire.

Les règles légales qui doivent s'appliquer sont rappelées, avec notamment l'obligation pour l'électeur de présenter une pièce d'identité étant donné que la commune compte plus de 1 000 habitants.

### **3. Délibération pour l'exécution des premiers travaux d'investissement**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux projets ont été retenus pour l'année 2017 :

- la rénovation de la salle communale la « Halle aux grains » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de devis faite à plusieurs sociétés pour la réfection du vitrage de la Halle aux Grains, 3 entreprises ont répondu, à savoir la société ISOL pour un montant de 21 810 € H.T, la société ALUVIT pour un montant de 12 394.64 € H.T et la société France B pour un montant de 11 345,72 € H.T.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société France B pour un montant de 11 345,72 € H.T.

- la mise en conformité de l'assainissement et de la toiture du Club house du rugby :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de devis faite à 3 sociétés pour la réfection de la toiture du Club house, seules 2 entreprises ont répondu : la SARL VISENTIN avec

enlèvement et évacuation des plaques en fibro-ciment pour un montant de 18149.31€ H.T et la société NEROCAN 15 483 € H.T sans évacuation des plaques en fibro-ciment.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la SARL VISENTIN pour un montant de 18 149.31€ H.T.

*Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter la plus large subvention possible et pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.*

#### **4. Discussion pour la sécurisation de l'école**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite aux directives de la Préfecture par rapport au plan Vigipirate et aux allées et du fait des allées et venues des parents le matin et le soir ne permettent pas de tenir le portail clos, il faut que l'école dispose d'une fermeture fiable et constante.

Il faudrait donc permettre une ouverture et fermeture à la demande après chaque passage de manière à éviter que le portail reste ouvert. L'agent de la garderie doit pouvoir manœuvrer à distance tout en surveillant la garderie, y compris si celle-ci se trouve dans la cour.

La commission travaux a examiné deux projets :

- **Option 1** : « télécommande du portail avec visiophone sur portable » dans la mesure où les finances le permettent.
- **Option 2** : Fermeture et ouverture des portes vitrées à la demande en direct par un agent présent à la garderie. Dans ce cas, l'enceinte serait totalement fermée sur l'avant de l'école.

Dans les deux cas, il faut une vision directe ou retransmise du portail avant d'ouvrir. Les frais sont plus élevés dans le cas d'une télécommande mais dans les deux cas, la mission semble difficile sans un agent presque dévolu à cette ouverture.

*Après discussion, le conseil municipal décide de renvoyer cette décision au prochain conseil en attendant d'avoir plus d'informations.*

#### **5. Délibération pour la création d'un poste d'aide bibliothécaire en CAE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la fréquentation de la bibliothèque de la commune est en forte baisse car l'ouverture au public reste restreinte du fait d'un manque de bénévoles.

Monsieur le Maire propose de recruter une personne qui pourrait effectuer 11h à la bibliothèque pour avoir une ouverture plus large au public et 9h à l'école au moment du repas de midi. Il suggère de recourir, pour le recrutement de cet agent, aux emplois financés par l'Etat, sous la forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire précise aussi que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail, à durée déterminée de 12 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Ces contrats seraient conclus pour une période de 12 mois (renouvelables jusqu'à 24 mois voir 60 mois selon le profil du demandeur d'emploi), rémunérés sur la base maximale du SMIC horaire, avec prise en charge par l'Etat de 70 % à 85 % de la rémunération (à hauteur de 20 h hebdomadaires).

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de 20h en contrat CAE : 11h à la bibliothèque pour permettre une ouverture au public plus large et 9 h à l'école sur le temps cantine.

*Le Conseil Municipal approuve cette création à l'unanimité.*

## **6. Délibération sur l'usage de la salle des associations**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que suite aux dégradations la salle des associations est momentanément fermée. Afin de pouvoir rouvrir la salle, monsieur le Maire propose de faire réparer les dégâts et d'établir un règlement intérieur sur l'utilisation de la salle pour se prémunir de nouvelles dégradations à venir.

La présence constante d'un adulte, voire d'un salarié est inenvisageable.

Monsieur le Maire propose que :

- Les réunions de toute nature ayant lieu dans cette salle devront présenter un caractère de bonne tenue et ne pas contrevenir aux bonnes mœurs. L'environnement ne doit en aucun cas être perturbé par des nuisances, telles que sonorisation excessive, stationnement gênant, fumées...
- Toutes les règles d'hygiène et de propreté devront être observées.
- Il est notamment formellement interdit de fumer dans la salle, d'apposer des affiches de nature à détériorer les biens servant de support.
- Sans autorisation administrative, la possession et consommation d'alcool y est interdite.
- La mise à disposition est à requérir par écrit en complétant le formulaire prévu à cet effet (disponible en mairie).
- Le formulaire de réservation (pour les réunions, AG ....) doit obligatoirement être signé par une personne majeure et responsable.
- La mise à disposition ne deviendra effective qu'après accord de la commune.

Il est donc important que nous soyons clairs et en accord sur ces usages.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe.*

## **7. Délibération pour faire effectuer un diagnostic énergétique des bâtiments communaux par le SDEHG**

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de participer au programme.

Ce programme sera financé à 95% par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. La Région et le SDEHG participent également au financement. Ainsi donc, une charge de 5% restera à la commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Monsieur le Maire propose d'inscrire comme bâtiment le groupe scolaire et la Mairie dans ce programme, la Halle aux grains étant en rénovation et la salle Gruvel étant plus récente.

*Le Conseil Municipal approuve cette proposition par 10 voix pour et 3 abstentions.*

## **8. Délibération sur l'autorisation d'implanter des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la société coopérative d'intérêt collectif ICEA se propose d'installer gratuitement des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux. ICEA est une initiative de citoyen, du territoire du Sicoval, souhaitant « promouvoir le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie ». Elle est lauréate de l'appel à projet « Energies coopératives et citoyennes » de la Région Occitanie. Cet appel à projet de la région et la nouvelle loi de transition énergétique permettront d'engager les collectivités de notre territoire vers l'autonomie en énergie renouvelable dans une démarche de contrat avec les citoyens.

Monsieur le Maire propose d'implanter des panneaux photovoltaïques sur les toits de la Mairie et du groupe scolaire sous réserve d'autorisation des Bâtiments de France.

*Le conseil municipal est favorable par 12 voix pour et 1 abstention au principe de cette implantation.*

## **9. Incivilités, dépôts d'ordures et mesures de protection**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que depuis quelques temps des dépôts sauvages se multiplient sur différents sites de la commune, au lotissement En Cabos et aux HLM près du groupe scolaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du règlement de gestion des déchets et en vertu de son pouvoir de police, il est en mesure de verbaliser les auteurs de ces infractions conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L 541-1 et suivants) et du Code Pénal (art. R 632-1 et R 635-8).

Le dépôt ou l'abandon de déchets sur la voie publique est passible d'amende forfaitaire de :

- 68 € si l'amende est réglée immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

Des panneaux vont être installés pour rappeler aux administrés les règles et sanctions pénales applicables aux dépôts sauvages et des amendes vont être dressées pour les contrevenants identifiés.

## **10. Informations générales**

- **Fête de la nature** : Monsieur André Durand rappelle que la 3<sup>ème</sup> édition de la Fête de la nature se déroulera le dimanche 4 juin de 10h à 17h. Il explique que tout au long de la journée on pourra :
  - voir des animaux de la ferme,
  - découvrir l'économie circulaire avec l'aquaponie, ou comment le déchet d'une activité devient la ressource d'une autre activité,
  - échanger plants, boutures et outils de jardinage au troc jardin,
  - informer sur la plantation arbres locaux avec l'association Arbes et Paysages d'Autan,
  - investir dans les énergies renouvelables avec la société ICEA (groupement citoyen local),
  - répandre les économies d'énergie avec le programme de rénovation des logements RE-NOVAL.
- **Labellisation des arbres remarquables** : Monsieur le Maire rappelle que la labellisation des arbres remarquables se déroulera le samedi 10 juin à 11h.
- **Fête de la musique** : Elle aura lieu le 17 juin, les associations du village se sont regroupées pour proposer une journée sportive qui se finira par un pique-nique géant accompagné de groupes de musique.

## 11. Informations Sicoval

- **Gouvernance** : Dans le cadre de la rénovation de la gouvernance à laquelle les élus ont souhaité prendre une part active lors du séminaire du 19 novembre 2016, les membres du bureau ont analysé les idées force qui ont émergé des ateliers du 25 mars 2017 et ont retenu le cadre dans lequel ils souhaitent inscrire la nouvelle dynamique du Sicoval. L'objectif est maintenant de déterminer un plan d'actions réaliste et simple pour une mise en œuvre rapide dès la rentrée.
  
- **Gestion voirie** : Les travaux de fonctionnement de la voirie sont entièrement gérés par le SICOVAL alors que les investissements restent encore sous le régime « pool routier ». Le fonctionnement maîtrisé par le SICOVAL signifie que les détériorations sont visées par le service technique qui juge si les travaux rentrent dans le fonctionnement ou s'ils relèvent de l'investissement. La somme totale pour les travaux de fonctionnement est mutualisée selon un classement des voiries des 36 communes (villes, campagne, rase campagne..). Dans les 2 ans à venir une remise à niveau sera faite avant de pouvoir appliquer ce plan.  
Pour ce faire, cette année, le Sicoval prévoit pour notre commune 10 000 € pour les travaux de fonctionnement.  
Pour les travaux d'investissement, la « cotisation » pour notre commune, chaque année pendant 3 ans, relative à l'enveloppe pool routier, n'a pas couvert toutes les dépenses de la commune (rue des Pyrénées, parkings, En Sesquières...). Notre commune est en déficit d'environ 40 000 €. En fonction de quoi nous n'avons plus le droit de demander des travaux d'investissement pour nos routes jusqu'à fin 2018.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h50.**